

-En matière de lutte contre la pollution que connaissent de nombreux barrages en exploitation, l'ANB a toujours attiré, et continue toujours de le faire, l'attention des pollueurs qui ne traitent pas leurs eaux et qui ne prennent pas les dispositions nécessaires dictées par la loi.

De nombreuses interventions de l'ANB auprès des ministères les plus concernés (industrie, intérieur, agriculture) et cela depuis plusieurs années, n'ont abouti à aucune action ou réaction de leur part. Le problème de pollution implique la quasi-totalité des ministères et des actions multisectorielles sont plus que nécessaires.

2-Manque d'entretien et défaut d'exploitation de certains barrages

-De nombreux barrages ont été confortés. Des travaux conséquents ont été réalisés sur les équipements électro et hydromécaniques. Ces travaux de confortement ont été surtout réalisés sur les anciens barrages.

-Des moyens matériels et des équipements conséquents ont été acquis et mis à la disposition des barrages par le biais de l'opération "équipement des barrages en exploitation" inscrite en 1989 et réévaluée en 1993.

Les travaux de maintenance se poursuivent sans relâche jusqu'à ce jour et cela, malgré les difficultés rencontrées en approvisionnement adéquat sur le marché national.

-Les moyens pour l'entretien courant des barrages en exploitation sont très en deçà des besoins réels et cela suite au faible budget de fonctionnement alloué annuellement à l'ANB.

Le paiement à terme constitue l'obstacle essentiel pour l'acquisition rapide des produits d'entretien et la réalisation de certaines interventions urgentes sur les ouvrages. L'absence de régie au niveau des barrages ne permet pas aux exploitants de faire face aux imprévus et petits achats destinés à la maintenance des ouvrages.

-La centralisation excessive dans la gestion du budget de l'ANB (équipement et fonctionnement) ne permet pas un suivi régulier en approvisionnement des barrages, ce qui rend très complexe et difficile les tâches d'exploitation. Une étude sur la décentralisation des services de l'ANB est en cours.

-La situation sécuritaire qui prévaut dans le pays n'a fait qu'accentuer ces difficultés.

En dépit de toutes ces contraintes, l'ANB veille à la mise en oeuvre des mesures de protection sécuritaire et de surveillance des barrages dont elle a la charge. En ce sens, l'ANB vient d'inscrire une opération auprès du CNP portant sur le renforcement de la sécurité et de la protection des barrages en exploitation. Les premières actions sont déjà engagées sur les barrages sensibles du point de vue stratégique pour l'alimentation des populations et elles seront généralisées dans un proche avenir pour le reste des barrages.

A ce propos, il y a lieu de souligner que l'ANB rencontre d'énormes difficultés pour la procédure de rémunération du personnel chargé de la sécurité (patriotes, gardes communales...). Le CNP refusant catégoriquement le paiement sur budget d'équipement, l'ANB ne peut faire face aux salaires pratiqués par ailleurs dans le secteur économique. Son budget de fonctionnement est très peu compétitif et ne permet que des rémunérations dérisoires.